

M. PETERS: J'espère que le fait de ne pas mentionner si les téléphonistes sont des hommes ou des femmes indique que le ministère ne fait aucune différence entre la rémunération des hommes et celle des femmes pour ces classes.

M. WRIGHT: En effet, il n'existe pas de différence dans le salaire des hommes et celui des femmes.

M. CARTER: Je vois que le personnel affecté aux appareils de comptabilité, le nombre des manœuvres et ainsi de suite accusent une augmentation considérable. J'aimerais savoir si, dans ces catégories d'emploi, il y a une tendance vers l'automatisation. Se sert-on beaucoup de machines pour les travaux de comptabilité dans les services de la défense?

M. ARMSTRONG: Oui, au fur et à mesure qu'on met au point de nouvelles machines pour faire ces travaux et si nous prévoyons qu'elles seront utiles dans le ministère. Nous avons un appareil électronique dont on se sert à l'heure actuelle et nous installons une autre machine spéciale pour l'aviation. Chacun des services s'est servi d'appareils mécaniques durant de nombreuses années, mais l'outillage est amélioré au fur et à mesure que se font de nouvelles mises au point.

M. GRAFFTEY: Vers le bas de la page 316, à la rubrique "dactylographes, classe 2", le nombre passe de 311 à 371. Est-ce là une reclassification? Est-ce que cela est dû à une diminution dans le nombre d'employés?

M. WRIGHT: Si vous prenez tous les postes de dactylographes ensemble, vous voyez que le nombre de dactylographes a diminué et que la reclassification d'une classe à l'autre contrebalance en quelque sorte la réduction dans le nombre. En d'autres termes, une bonne dactylographe peut en remplacer deux médiocres. Je pense que nous avons réduit le nombre à Sydney et à Lynn Creek dans les classes inférieures et avons fait disparaître quelques postes. Les autres postes sont des reclassifications qui ont eu lieu dans les divers emplois.

M. HALES: Je remarque à la page 317 . . .

Le PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec la page 316 d'abord?

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

M. HALES: Je vois un montant de \$115,455 à la rubrique "conducteurs d'autobus et conducteurs de semi-remorques", montant que nous n'avions pas l'an dernier et, de plus, le salaire des conducteurs d'autobus est plus élevé que l'an dernier. Pourquoi avons-nous trente conducteurs d'autobus et de semi-remorques cette année quand il n'y en avait pas l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'on a déjà répondu à cette question. Passons à la page 317 maintenant.

M. BROOME: A la page 317, à "conducteurs d'élévateurs à fourchette". Je me demande si nos spécialistes pourraient expliquer, au cours d'une prochaine séance, les modalités d'emploi et nous dire si l'établissement requiert le nombre d'employés mentionné.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous prendre cette question en note?

M. WRIGHT: La réponse ne me vient pas à l'esprit dans le moment, mais je ferai les recherches voulues.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 317?

M. McQUILLAN: Monsieur le président, quelle répercussion peut avoir l'augmentation du nombre de conducteurs d'élévateurs à fourchette sur la réduction du personnel des manœuvres? Les dépenses ont été réduites de \$1,797,062 à \$1,576,240. L'emploi accru d'élévateurs à fourchette aurait-il quelque rapport avec cette diminution?

M. WRIGHT: En fait, ces emplois ont été reclassés. Auparavant, les conducteurs d'élévateurs à fourchette étaient des manœuvres.

M. McQUILLAN: Je voudrais savoir si la mécanisation vous permet de réaliser des économies au chapitre des manœuvres, dans vos entrepôts et autres installations?